

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 61 (1932)

Heft: 13

Rubrik: Pro Juventute

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contre la camelote

La crise économique a certes déterminé par elle-même un certain abaissement des prix, mais elle a surtout eu pour effet d'attirer la faveur, forcée il est vrai, des acheteurs sur les produits « bon marché ». Or, il existe deux sortes de ces produits : ceux qui valent leur prix et dont la qualité, sans être supérieure, est cependant très appréciable, et d'autre part les produits très bon marché, mais cependant vendus trop cher pour ce qu'ils sont, de la camelote. Il est important de savoir distinguer les uns des autres et, souvent, la différence n'apparaît pas à première vue ; parfois, en effet, le produit médiocre s'impose par son emballage voyant, moderne, sa publicité audacieuse et sa nouveauté, de sorte qu'il est difficile de savoir à quoi s'en tenir à son sujet. Un moyen presque toujours sûr d'éviter autant que possible une erreur, c'est d'examiner rapidement tout produit ou son emballage, avant d'en faire l'acquisition ; si le nom du fabricant et son adresse s'y trouvent visiblement et entièrement indiqués, à côté de la marque distinctive, il y a des chances pour que l'on n'éprouve pas de mauvaise surprise à l'usage. Pourquoi cela ? Parce qu'une maison qui a conscience de produire une marchandise bonne, valant le prix qu'on la paie, ne craint pas de se faire connaître et de chercher ainsi à acquérir une clientèle. Une boîte qui porte un nom quelconque, un produit anonyme, n'offrent en eux-mêmes aucune garantie qu'ils se révéleront à l'usage ce qu'ils prétendent être ; par contre, si le fabricant y ajoute en toutes lettres son nom et le siège de son entreprise, c'est qu'il prend la responsabilité de ce que sa réclame affirme et qu'il n'hésite pas à s'offrir à la critique du consommateur. Que l'acheteur prenne donc, dans son intérêt direct, l'habitude de vérifier ces indications ; cela ne coûte ni temps, ni peine et garde des expériences malheureuses. Cela permet aussi de se rendre compte aisément si un produit est suisse ou ne l'est pas ; or, les produits suisses ont une réputation bien établie de qualité excellente ; leurs fabricants sont connus et peuvent être atteints facilement en toutes circonstances. Vérifiez donc la provenance des marchandises que l'on vous offre et achetez de préférence les produits suisses ; vous y trouverez votre avantage et vous donnerez du travail à vos compatriotes.

Association suisse de propagande

« *Semaine suisse* ».



Pro Juventute

Le samedi, 24 septembre, le Conseil de la fondation *Pro Juventute* a tenu, à Olten, sa deuxième séance annuelle réglementaire. Après avoir approuvé le rapport et les comptes annuels, il a fixé comme programme de l'exercice 1933, la prévoyance en faveur de la jeunesse libérée de l'école, avec la réserve, toutefois, que, dans les contrées les plus durement atteintes par la crise, il conviendrait de venir en aide aux enfants de chômeurs, au cas où la situation ne s'améliorerait pas.

M^{me} Sigrist, de Lucerne, a été nommée membre de la Commission, en remplacement de M. von Matt, conseiller national, décédé, et M^{me} Z'Graggen, de Hergiswil, a été désignée pour le remplacer, comme membre du Conseil.

Un travail de M. le D^r Siegfried, du secrétariat général *Pro Juventute*, sur l'œuvre de la fondation en faveur des enfants de chômeurs, suivi d'une discussion très nourrie, a terminé cette séance, riche en échanges d'idées intéressantes.

Concours scolaire. L'électricité dans la maison

Tel est le titre du traditionnel concours scolaire de composition de la Semaine suisse. Il offrira à la jeunesse des écoles du pays l'occasion de s'intéresser au domaine des applications pratiques de l'électricité, branche importante de la production industrielle suisse. Le Corps enseignant recevra, d'ici quelques jours, une brochure explicative, rédigée avec la collaboration de spécialistes, par les soins de l'Association suisse de propagande « Semaine suisse ». Cette brochure illustrée est spécialement destinée à faciliter le travail de préparation au concours. Ce dernier est organisé, comme de coutume, avec l'autorisation et l'approbation des départements cantonaux de l'Instruction publique. Le délai fixé pour l'envoi des travaux au Secrétariat de l'Association susnommée, expire le 31 janvier 1933.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — A *Fribourg*, jeudi 10 novembre, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule.

Nous invitons nos chères collègues à venir bien nombreuses à cette première réunion de l'année scolaire.

Une Américaine sacrifie à sa foi plus de 60 millions.

Contrainte de choisir entre la foi catholique qu'elle adopta il y a quelques années et l'héritage que lui laisse son père, miss Grace Minford n'hésita point. Elle s'est faite religieuse et est entrée dans le couvent des Sœurs dominicaines. Elle a déclaré :

« Mon Père céleste est plus riche que mon père propre et sa récompense sera bien plus belle. »

Son père lui laissait la somme de 12 millions et demi de dollars, soit 62 millions et demi de francs.

Le testament prévoit que, si miss Grace changeait d'avis et quittait le couvent, elle redeviendrait immédiatement héritière.

Un bateau fait naufrage dans l'Atlantique au milieu d'un groupe d'îles désertes. Quelques passagers se sauvent. Deux Ecossais s'installent dans une des îles, deux Irlandais dans une autre, deux Anglais dans une troisième.

Cinq ans après, un navire qui passait par là va rendre visite aux rescapés. On trouve les deux Ecossais gentiment installés dans une petite cabane ; des deux Irlandais, on ne retrouve que les ossements. Ils ont dû se battre et s'entre-tuer dès les premiers jours. Quant aux Anglais, ils ont perdu l'usage de la parole. Comme on ne les avait pas présentés l'un à l'autre, ils ne se sont jamais dit un mot.

C'est une histoire qu'on raconte en Ecosse, naturellement.